

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 12 juillet 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le vendredi 5 juillet, s'est réuni le vendredi 12 juillet à 18 h en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à Ou signature	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	X				
BIET Thomas		X	LE CLEACH Henri		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne					
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	TANNEAU Jean-Luc		
GLEHEN Danièle		X			
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X	BODERE Christian		
KERRIOU Christian	X				
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle	X				
LE GOFF Françoise	X				
LOPERE Lénaïg	X		LE CORRE Gaëlle		
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle	X				
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure		X	LE GOFF Françoise		

Nombre de conseillers : - en exercice : 23
 - présents : 17 + 5 par procuration
 Secrétaire de séance : Sylvie BARBET

Conseil municipal du 12 juillet 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

10) Del2024-060. Décisions du Maire

Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions municipales prises depuis la dernière séance au titre des délégations reçues du Conseil municipal, par délibération n° 2020-023 du 24 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales et modifiée par délibération n° 2020-038 du conseil municipal du 04 septembre 2020, n° 2022-049 du 2 septembre 2022 et n° 2024-034 du 24 mai 2024 :

- régénération du terrain principal de football au stade Amédée BIGUAIS par l'entreprise TERIDEAL pour un montant de 4848,48 € TTC
- rénovation électrique du manoir de Kergoz par l'entreprise LE BRUN ELECTRICITE pour un montant de 10 172,88 € TTC
- jeux pour enfants chez COMAT & VALCO pour un montant de 5 638,80 € TTC
- impression du bulletin municipal (3000 exemplaires) par MORVAN FOUILLET IMPRIMEURS pour un montant de 2706 € TTC
- réparation de véhicule par l'entreprise MARTENAT pour un montant de 1216,04 € TTC
- réparation de véhicule par l'entreprise MARTENAT pour un montant de 1913,34 € TTC
- fourniture de plaquettes forestières par la SAS DANIEL PAYSAGE pour un montant de 750 € TTC
- fourniture de bois par l'entreprise QUEGUINER MATERIAUX pour un montant de 3 012,53 € TTC, pour le projet Chi Fou Mi à l'école Jean Le Brun
- prestation de dépose et repose de la webcam par EGIT PRO pour un montant de 660 € TTC, dans le cadre des travaux de rénovation de toiture à Haliotika
- fourniture de bois par l'entreprise LE COMPTOIR DU BOIS pour un montant de 863,23 € TTC, pour le projet Chi Fou Mi à l'école Jean Le Brun
- reliure de registres par Mme Caroline GAILLERE pour un montant de 320 € TTC
- création d'un branchement Télécom quai d'Estienne d'Orves par l'entreprise BOUYGUES pour un montant de 2000 € TTC

- assistance sur questions juridiques, financières et administratives par le cabinet IDEMIOS pour un montant de 5 400 € TTC
- accompagnement sur la conduite de projets communaux par le cabinet IDEMIOS pour un montant de 22 500 € TTC
- distribution du bulletin municipal par l'entreprise LK COMMUNICATION pour un montant de 825 € TTC
- acquisition de lampions et bougies chez RVC pour un montant de 650 € TTC, pour la retraite aux flambeaux lors du feu d'artifice.
- commande d'un écran interactif pour l'école Jean Le Brun à EGIT PRO pour un montant de 1906,80 € TTC.

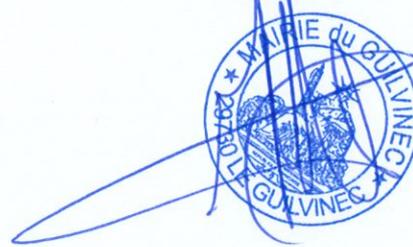
Fait au Guilvinec, le 12/07/2024

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20240712-DEL2024_060-DE

